

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE OCTOBRE (16/10/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 10 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUC, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 11

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**
M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), M. Michel ALBERGUCCI (Représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Philippe THIERS (Représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), Mme Laure POUTEAU (Représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. DESSART Philémon (Représenté par Madame Claudine MATALA), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Monsieur Romain LOPEZ), M. DUPARC Robert (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

13 – 16 octobre 2025

13. Convention pour le réaménagement du gué de Cassougne et la recharge sédimentaire du Lembous

Rapporteur : Monsieur Jérôme POUGNAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune est propriétaire d'une parcelle située chemin rural de Lafrançaise, section BV, sur laquelle passe le ruisseau du Lembous,

Considérant que dans le cadre d'intérêt général, le Le Syndicat Mixte Bassin du Lemboulas (SMBL) a mis en place un programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau et milieux associés sur le bassin versant du Lemboulas, en adéquation avec les politiques de l'eau et les

objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne,

Considérant que le SMBL propose à la Commune de signer une convention visant à entreprendre des travaux sur la parcelle, pour améliorer le fonctionnement écologique du ruisseau du Lembous, notamment en réaménageant un passage à gué empierré, et procéder à la recharge sédimentaire du Lembous en amont et en aval du gué,

Considérant que ces travaux seraient pris en charge et réalisés en 2025 par l'équipe technique du SMBL, avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, du Conseil Régional Occitanie et de tout autre partenaire éventuel.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après lecture de ladite convention, Monsieur le Maire la soumet à l'approbation du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention pour le réaménagement du gué de Cassougne et la recharge sédimentaire du Lembous,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme
Moissac, le 17 octobre 2025

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :